

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 28 (1966)
Heft: 14

Artikel: L'huile usée est-elle inutilisable?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'huile usée est-elle inutilisable ?

On ne doit plus jeter l'huile usée. Le savez-vous? Il est en effet possible de la traiter, autrement dit de la régénérer. En la purifiant, puis en lui incorporant de nouveaux additifs, on peut l'employer à nouveau exactement comme de l'huile fraîche. A la différence près qu'elle est bien meilleur marché que cette dernière!

Par suite de la mécanisation et motorisation accrues des travaux d'extérieur et d'intérieur de ferme, l'agriculteur utilise également d'importantes quantités d'huiles de graissage. Que fait-il généralement de l'huile usée? Il s'en débarrasse en la jetant quelque part dans le sol. C'est ainsi que l'huile peut arriver à polluer directement les eaux souterraines (sources, nappes phréatiques), ce qui est défendu. A l'heure actuelle, l'agriculteur conscient de ses responsabilités doit faire tout son possible, comme les autres utilisateurs d'huiles de graissage, d'ailleurs, pour que l'eau de nos sources demeure propre. En Suisse, on estime que les quantités d'huiles employées pour graisser machines et moteurs représentent par an environ 70'000 tonnes, autrement dit 70 millions de kilos. Si toute cette huile se mêlait aux eaux souterraines, nous n'aurions plus d'eau pure au bout de très peu de temps. Par ailleurs, ces 70'000 tonnes donnent à peu près 50'000 tonnes d'huile usée.

Il va sans dire que l'huile usée peut être brûlée. Si cette combustion a lieu à ciel ouvert, l'air s'en trouve pollué, ce qui est également défendu. Des sommes considérables ont été dépensées pour construire des installations publiques d'incinération. En payant tant par litre, on peut apporter son huile usée pour qu'elle y soit brûlée. Mais on détruit ainsi à la légère une matière première d'importance primordiale. La seule solution rationnelle concernant la destination de l'huile usée est sa régénération, soit un nouveau raffinage. Cela signifie qu'elle doit être traitée dans des installations spéciales, de la manière indiquée plus haut, pour en faire de nouveau une huile de graissage de même qualité que l'huile fraîche.

Ce n'est pas seulement du point de vue de la protection des eaux, mais aussi en pensant à d'éventuelles difficultés d'importation, que la régénération des huiles usées représente l'unique bonne solution. Jusqu'à maintenant, aucune nappe de pétrole susceptible d'être exploitée de façon rentable n'a été découverte en Suisse et notre pays dépend totalement de l'étranger en ce qui concerne les huiles de graissage. La dernière guerre mondiale a montré ce que cela veut dire. Mais les choses ont radicalement changé avec le temps. L'énorme développement de la motorisation a entraîné une augmentation correspondante de la consommation d'huile.

Le problème de la réutilisation de l'huile usée a d'ailleurs fait récemment l'objet d'une question écrite de M. E. Freiburghaus (PAB, Berne) adressée au Conseil fédéral. L'exécutif y était rendu attentif aux difficultés que pose la destruction des huiles usées. Leur quantité, soulignait-

il, augmente de plus en plus. Il arrive qu'on s'en débarrasse en la jetant tout simplement, menaçant ainsi le sous-sol et l'eau potable. Le député a fait remarquer en outre que du point de vue de l'économie de guerre, la destruction de ces huiles n'était pas rationnelle. Il demandait s'il ne convenait pas d'envisager des mesures appropriées, comme c'est le cas à l'étranger, pour la raffiner afin de pouvoir la réutiliser.

Cette situation nous a incités depuis des années, déjà, à étudier de façon approfondie le problème de la régénération des huiles de graissage usées provenant des fabriques, des ateliers, des garages, des entreprises de transport et de construction. La Raffinerie pour huiles minérales de Zurich-Leimbach, ainsi que la firme Maxi-Vis, de Zurich-Altstetten, sont de petites entreprises s'occupant exclusivement de régénérer les huiles de graissage usées à l'aide de méthodes de distillation et de raffinage ayant fait leurs preuves. Ces firmes comptent déjà une clientèle importante, qui augmente sans cesse. Une nouvelle raffinerie, de grandes dimensions, est actuellement en construction à Russikon, dans le canton de Zurich. Elle sera mise en service durant l'automne 1966.

Toute huile usée propre peut être régénérée. Les impuretés liquides qu'elle contient (essence, gasoil, eau) sont éliminées par la distillation. Quant aux impuretés solides (boue, goudron), on les extrait au cours du processus de raffinage. De sorte qu'il ne reste plus que l'huile pure, qui a conservé son pouvoir lubrifiant. Selon le désir du client, on y incorpore des additifs HD ou d'autres produits d'addition. L'huile ainsi obtenue est d'une qualité égale à celle de n'importe quelle huile de graissage importée, et cela également en ce qui concerne le numéro SAE. La raffinerie le garantit formellement. L'économie qu'on réalise en faisant régénérer une huile usée est de l'ordre de 40 à 50%, en moyenne.

Des quantités inférieures à 200 litres ne peuvent être acceptées pour cette régénération. Aussi est-il indiqué que les agriculteurs n'employant que de faibles quantités d'huiles de graissage s'entendent pour mettre de côté, en commun, un litrage plus important. Sur demande, le camion de la raffinerie viendra chercher l'huile usée ainsi préparée. Cette huile ayant été régénérée au bout de 2 à 3 semaines et étant devenue ce qu'on appelle du ré-raffinat, sera rapportée à la même adresse dans des récipients propres. Les agriculteurs doivent strictement veiller à ce que les fûts dans lesquels ils conservent l'huile usée ne contiennent pas de restes d'autres substances indésirables (produits antiparasitaires, etc.).

Récapitulation

Pour la Suisse, les huiles usées représentent une matière première précieuse qui ne devrait jamais être détruite. En les traitant à nouveau selon des procédés éprouvés (distillation, raffinage) dans les raffineries en question pour les régénérer, on peut récupérer ainsi 80 à 90 % de l'huile usée.

En admettant qu'un fût contienne 200 litres d'huile usée, on recevra donc en retour 160 à 180 litres d'huile régénérée. Le prix payé pour cette dernière ne représente que la moitié, environ, de celui de l'huile fraîche achetée dans le commerce.

Remarque de la Rédaction — Nous essayerons d'obtenir d'intéressants détails sur le processus de la régénération des huiles usées. Ils feront l'objet d'un autre article. Après cela, nos lecteurs seront certainement désireux de contribuer eux aussi à la protection des eaux. Si quelques-uns tiennent à poser dès maintenant des questions à ce sujet, nous sommes évidemment tout disposés à leur faire donner par un spécialiste les renseignements qu'ils désirent.

Nouvelles brèves

L'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA)

comptait 208 membres à la fin du dernier exercice (31 octobre 1965). Après la démission de M. W. Hauser, de Niederweningen, qui la présida pendant deux législatures, l'assemblée générale désigna le 25 février M. Willi Aebi, Dr, pour lui succéder dans ces fonctions. Etant donné la vive concurrence qui règne sur le marché des machines agricoles, les prix (excepté ceux des matériels de pulvérisation) sont demeurés stables malgré la nouvelle augmentation des salaires. D'autre part, les barrières douanières élevées par la CEE ont entraîné une diminution sensible des exportations. Par ailleurs, les importations clandestines troublent le marché indigène des machines agricoles.

En contrepartie, les acheteurs de ces matériels ne peuvent pas compter sur un bon service de réparation et de pièces de rechange. De nombreuses charrues portées et herses furent importées de France et d'autres pays. En 1964, le nombre des tracteurs vendus (1596 provenaient de l'étranger) fut de 3986 unités, ce qui correspond à 18 % de moins par rapport au chiffre de l'année précédente. La proportion des ventes avec reprise de tracteurs usagés a été de 90 %, selon les estimations. La demande fut particulièrement forte en ce qui concerne les moissonneuses-batteuses, les faneuses à toupies et divers autres ma-

tériels à tracteurs. On a noté que les machines à traction animale ont pratiquement disparu du marché. Par ailleurs, une convention a été passée avec l'Union des fédérations agricoles suisses pour la machine agricole (UMA). Elle doit cependant être encore ratifiée par l'assemblée générale des deux organisations.

L'Union des fédérations suisses pour la machine agricole (UMA)

a réalisé l'année dernière un film qui vient d'être présenté pour la première fois aux milieux intéressés. Il est destiné à être projeté lors de réunions d'organisations agricoles, afin de familiariser la population rurale avec l'UMA, fondée en 1965 par les fédérations de syndicats agricoles, ainsi qu'avec son programme de vente actuel. Cette bande de 430 m donne une idée d'ensemble des matériels offerts par l'UMA pour la maison d'habitation, l'étable, la culture des champs et la culture fourragère, y compris les machines et appareils de pulvérisation. A part cela, une place importante a été réservée pour montrer aux agriculteurs comment fonctionne le service consultatif, de même que le service de réparation et d'entretien, de chaque fédération de syndicats agricoles. Les réalisateurs du film en question se sont efforcés de faire voir également qu'avec le développement actuel de la mécanisation, les diverses opérations ne doivent pas être considérées isolément, mais plutôt comme les maillons d'une chaîne de travaux. En d'autres mots, seule la mécanisation d'une série entière d'opérations s'avère rentable.